

3.

VISION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT



3. VISION ET INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT

3.1. ÉNONCÉ DE LA VISION

Le redéveloppement des îlots du secteur déstructuré mettra en valeur la beauté et l'intégrité du nouvel Écoquartier des Faubourgs, qui sera en adéquation avec son emplacement au bord du fleuve et aux portes du Vieux-Montréal et du Centre-Ville. Retissant le quartier d'une trame urbaine à l'échelle humaine, il mettra en valeur les vues importantes ainsi que le patrimoine urbain existant. Les changements apportés aux îlots permettront de réaliser une revitalisation urbaine exemplaire afin de répondre à tous les besoins en matière de résidences, de commerces, de bureaux et d'espaces publics invitants. La sécurité, le verdissement, la marchabilité, la gestion écologique des eaux pluviales, la mixité des usages, la densité optimale de développement et la création de milieux de vie complets sont au cœur de cette planification détaillée.

3.2. ORIENTATIONS

La vision du retissage de ce quartier déstructuré, à même le PPU du secteur des Faubourgs, repose sur les orientations suivantes :

- > CONTINUITÉ : Inscrire la nouvelle trame viaire dans les continuités de la trame existante
- > TRANSFORMATION : Transformer l'axe de l'autoroute Ville-Marie en boulevard urbain
- > FLUIDITÉ : Concevoir un nouveau rapport au fleuve
- > CONNECTIVITÉ : Intégrer un réseau de transport collectif et de mobilité active sécuritaire
- > HABITABILITÉ : Développer une hypothèse réaliste des futurs milieux de vie
- > VALORISATION : Mettre en valeur le patrimoine architectural, paysager, culturel
- > ÉCOLOGIE : Intégrer les bonnes pratiques de développement durable et concevoir un écoquartier
- > RECONSTRUCTION : Favoriser un développement dense et diversifié